

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	21 (1950)
Heft:	6
Rubrik:	Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les tâches actuelles de la Banque nationale

Dans un remarquable exposé fait à Neuchâtel sous les auspices de la Société neuchâteloise d'économie politique, M. Paul Rossy, vice-président de la direction générale de la Banque nationale, a défini les tâches de notre institut d'émission.

C'est à l'article 39 de la Constitution fédérale que nous trouvons le principe général dont doit s'inspirer la politique de la Banque nationale. Il y est stipulé que la banque investie du monopole aura pour tâche principale de servir, en Suisse, de régulateur du marché de l'argent et de faciliter les opérations de paiement. Cette mission s'accomplira dans le cadre d'une monnaie convertible dans toutes les autres monnaies du monde. Par marché de l'argent, il faut entendre, au premier degré, les encaisses individuelles, dont l'importance ne suffit pas à couvrir les besoins de l'économie, et, au second degré, les disponibilités bancaires, surtout sous forme d'avoirs à vue. Comme la banque doit pouvoir en tout temps faire face aux ordres de paiement, retraits, etc., elle se voit dans l'obligation de maintenir un certain degré de liquidité. Ce degré ne suffirait pas, à lui seul, s'il ne se trouvait derrière la banque l'institut d'émission qui lui garantit sa liquidité, contre cession d'actifs bien entendu. La Banque nationale crée donc de l'argent, non pas d'une manière inconsidérée, mais en suivant certaines règles. En effet, l'émission de monnaie est limitée d'une part par le souci de la liquidité et d'autre part par la nécessité d'une couverture sous forme d'encaisse or et de devises étrangères. Le principe de la libre convertibilité des billets en or étant admis, la création de monnaie équivaut à la création d'une dette.

L'état du marché monétaire a sensiblement évolué de 1906, date de la constitution de la Banque nationale, à nos jours. Ainsi en 1906, 976 millions étaient placés auprès de banques sous forme de comptes à vue. En 1948, ce chiffre avait passé à 6 milliards 234 millions. Les avoirs des banques auprès de la Banque nationale, en comptes de virement, se sont élevés, pour le même laps de temps, de 155 millions à 1 $\frac{1}{4}$ milliard. Cela revient à dire que le degré de liquidité des banques s'est accru, sans pour autant que cette liquidité soit aujourd'hui manifestement exagérée. M. Rossy explique ce phénomène par un change-

ment dans les habitudes du public qui, peu à peu, a remplacé les placements à terme par ceux à vue. De ce fait, les banques sont devenues plus vulnérables, ce qui les a obligées à renforcer leur liquidité.

En tant que régulateur du marché, notre institut d'émission a appliqué, avant le premier conflit mondial, le système précis et harmonieux de l'escompte. Les effets de commerce étant remis à l'escompte à la Banque nationale, celle-ci élevait ou abaissait le taux de l'escompte dès que le marché s'approvisionnait trop ou trop peu. Dans le premier cas, elle attirait des capitaux étrangers qui cherchaient un placement intéressant. Deux conditions essentielles au fonctionnement de ce système étaient alors remplies, tandis qu'elles font aujourd'hui défaut : la libre migration des capitaux selon le rendement le meilleur et la libre convertibilité de toutes les monnaies en or.

La guerre a ruiné les nations, l'argent a été mis en « cage », le contrôle des changes a été institué. La politique de l'escompte ne pouvait donc plus fonctionner. De 1914 à 1922, en raison des lourdes charges qui lui furent imposées, la Confédération s'est adressée à la Banque nationale qui créa la monnaie nécessaire. Dès que le marché devint plus liquide, l'Etat consolida sa dette flottante en transformant ses prescriptions en emprunts à long terme.

En 1923-24, les opérations internationales reprennent. Des sommes énormes affluent de l'ouest et sont replacées vers l'est. Il s'institue chez nous en quelque sorte un marché international des changes. La Banque nationale fit valoir son influence sur le marché monétaire par la voie indirecte du marché des changes où elle agissait en achetant et en vendant des devises étrangères.

Les quelques années d'instabilité politique qui précédèrent la dernière guerre virent se former deux marchés importants vers lesquels convergèrent les fonds en quête de sécurité : New-York et la Suisse. Ce phénomène d'ordre psychologique ne manqua pas de causer de sérieux embarras aux organes dirigeants de notre institut d'émission. En effet, l'afflux de capitaux étrangers cherchant refuge aurait provoqué, si nous avions restreint les transferts une hausse du franc suisse au-dessus de la parité (en quelque sorte un cours « blanc », par opposition au cours « noir »). Il fallut recourir à des mesures de découragement qui eurent quelque succès.

A la suite de la guerre, nos exportations s'accrurent en regard de nos importations qui se firent plus minces. Notre balance commerciale devint active, ce qui reflétait un état anormal. Il fallut donc créer de nouveaux francs pour réaliser les paiements étrangers, dans l'impossibilité que nous étions d'utiliser entièrement pour nos achats les devises ou l'or remis contre nos livraisons et nos services. Cette création de monnaie représentait en gros nos privations d'alors, due en majeure partie à la carence de nos importations. On différa même,

en partie, certaines reprises. A ce sujet, nos horlogers en savent quelque chose, puisqu'ils firent principalement les frais de cette opération de blocage. Ce système, que l'orateur reconnaît être malsain et techniquement erroné, était néanmoins préférable au chômage qu'aurait entraîné un blocage intégral.

Depuis la fin des hostilités, le marché de l'argent ne s'est pas encore stabilisé. En effet, il existe toujours une abondance néfaste de fonds en mal de placement. On attribue cette situation à l'action de l'AVS. C'est exagérer les faits, car l'AVS ne peut pas accroître les moyens de paiement en circulation, en d'autres termes créer de la monnaie. Elle n'intervient sur le marché qu'en vertu des cotisations et des subventions reçues. Cependant, une certaine action se fait sentir indubitablement du fait qu'elle est tenue de placer immédiatement ses disponibilités, alors que dans le secteur de l'économie privée l'on est plus patient et l'on se résout plus volontiers à stériliser temporairement des capitaux difficiles à placer. C'est la rigidité, certes nécessaire, du cadre de l'AVS qui est à l'origine de la virulence passagère de notre monnaie actuellement.

De ce fait, les petits épargnants sont entraînés vers des placements de 2^e ordre. La Banque nationale est consciente de ces inconvénients. On ne peut pas prétendre que, depuis 1938, elle ait rempli ses tâches, plus particulièrement celle de régulateur du marché monétaire, avec beaucoup de succès. L'orateur le reconnaît sincèrement. Au cours de la guerre, il fallut introduire le contingentement de la reprise des dollars, afin d'endiguer l'afflux de devises étrangères. Si l'on ne peut pas dénier une certaine efficacité à cette mesure, on ne saurait, en revanche, prétendre qu'elle fut très populaire. En outre, de 1942 à 1947, la Banque nationale céda de l'or au marché pour une somme de 1 ½ milliard. Ce montant représente en gros l'équivalent de l'actif de notre balance commerciale. Malheureusement le succès de cette politique de stérilisation fut compromis par l'indiscipline du public qui, malgré les précautions prises, glissa la majeure partie du précieux métal «sous les sapins». Il est très difficile de déterminer combien de francs ont été, en fait, liés par le métal jaune. Celui-ci étant surtout exporté clandestinement, il se trouvait immédiatement converti en dollars qui venaient recharger notre marché. C'est au cours de cette période que nous enregistrons, à côté d'un cours officiel du dollar de fr. 4.35, un cours libre s'abaissant parfois jusqu'à fr. 3.50. Les Etats-Unis, pour leur part, ne voyaient pas cette cession d'or d'un bon œil et, pour rester logique avec elle-même et conserver son bon renom, la Banque nationale décida en septembre 1947 de mettre fin à une opération qui n'était peut-être pas très honnête.

On a, depuis lors, tenté un autre système de stérilisation. C'est le blocage contre intérêt. Il présente un gros inconvénient : son coût

élevé. La Banque nationale en a assumé un certain temps la charge, mais comme la Confédération n'entendait pas reprendre les frais de l'opération, l'expérience a été abandonnée. Certains milieux parlent à nouveau de cession d'or, faisant de la sorte miroiter un bénéfice de 200 millions pour la Banque nationale. Mais les organes dirigeants de cet institut se méfient, avec raison d'ailleurs, des bénéfices réalisés trop facilement. Ils résultent souvent d'opérations malpropres et nous savons ces organes soucieux de propreté. La stérilisation de francs contre vente d'or aurait pour résultat de transformer notre pays en place de conversion de dollars en or, ce qui n'est certes pas notre rôle. Cela équivaudrait à une immixtion de la Suisse dans les affaires de la Federal Reserve Bank et de la Tresory Bank. La Banque nationale ne se lancera pas dans cette aventure et ne jouera pas un rôle qui ne lui revient pas.

En résumé, l'on peut affirmer que dans sa tâche de régulateur du marché, la Banque nationale n'a pas obtenu un bien gros succès. En revanche, elle a été plus heureuse dans sa politique visant à faciliter les paiements et les conversions en monnaies étrangères. Notre monnaie est un atout de grande valeur, surtout lors de négociations commerciales. Nous exportons le 30 à 35 % de notre production nationale (les Etats-Unis exportent le 8,9 % de leur production). C'est donc une part importante de notre production qui doit franchir le « pont » que constitue le change. Il est capital pour nous que ce pont ne vacille pas, en d'autres termes, que le change soit fermement maintenu. Un change fluctuant, tel qu'il est préconisé par certains milieux, serait le synonyme de chômage et de ruine pour notre pays.

Maintiendrons-nous notre change actuel ? Nul ne le sait. Pour l'instant, les événements ont donné raison au Conseil fédéral qui n'a pas voulu suivre la vague de dévaluations de septembre dernier. Le degré d'occupation dans notre économie est de 23 % supérieur à celui de 1938. Aucun élément ne fait présager un prochain affaiblissement de notre monnaie. Et M. Rossy de terminer sa brillante conférence en affirmant sa foi en la sagesse du peuple suisse.

Tony SCHEIDEGGER.

ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, I Va 2086

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — Editeur: Impr. du Démocrate S.A., Delémont

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source